

Cfdt:



INFO TRANSFU

Décembre 2025

Points principaux du CSE de Décembre 2025

📍 Informations de la direction :

► **CH de Royan** : Suite à la rencontre du 7 novembre dernier avec la direction du CH, l'activité IH d'urgence et de routine de Royan sera réalisée par le laboratoire du CH à compter du 1^{er} trimestre 2026. En parallèle, il a été confirmé que le CH de Saintes ne souhaite pas reprendre l'activité IH. La direction indique qu'il n'y aura pas d'impact sur les effectifs.

► **Rencontre nationale des managers** : Une centaine de cadres se sont réunis en région avec comme sujet majeur la présentation du Contrat d'Objectif et de Performance 2025-2028.

Ce COP prévoit notamment une transformation majeure de la politique RH et du management. L'expérience salarié et la responsabilité sociale deviennent centrales. Il engage l'EFS à repenser les organisations du travail pour mieux concilier vie professionnelle et personnelle et à réaliser des plans d'action concrets pour améliorer la qualité de vie et les conditions de travail.

Pour la CFDT, c'est un changement culturel attendu : passer d'un management centré sur l'activité et les contraintes opérationnelles à un management qui place la qualité de vie, la santé et l'équité au cœur des décisions.

► **Activité** : Les stocks de CGR (début décembre) sont bons avec plus de 10 000 poches. Plus de 1 100 plasmas ont été prélevés sur 1 semaine, ce qui n'avait jamais été réalisé.

📍 Réorganisation service Communication / Marketing

Déclaration CFDT :

La CFDT est favorable à une organisation commune dans un établissement unique, mais souligne qu'en Nouvelle-Aquitaine, cette restructuration aura un impact plus important qu'ailleurs, puisque le marketing était jusqu'ici rattaché au département Collecte et Production. La réorganisation des pôles modifiera également l'organisation actuelle du service communication.

La transition vers l'organisation cible en quatre pôles (Communication Interne et Institutionnelle, Sensibilisation Grand Public, Imprimerie et Marketing Relationnel) s'étalera sur trois ans. Pour la CFDT, ce temps doit impérativement servir à accompagner les équipes, avec :

- ♦ une communication claire pour éviter toute zone d'incertitude.
- ♦ un plan de formation adapté à la nouvelle organisation.
- ♦ une vigilance forte sur la charge de travail induite par la réorganisation pour prévenir tout risque RPS durant la phase de transition.

La CFDT a également demandé la mise en place d'un observatoire paritaire des métiers, afin d'analyser les évolutions de compétences et d'harmoniser les intitulés de postes, notamment entre « chargé de promotion du don » et « développeur de territoire ».

📍 Ambition plasma 2026 :

Le point de vue CFDT :

La CFDT réaffirme son soutien à l'objectif de souveraineté nationale en plasma, mais continue d'alerter sur le décalage important entre les ambitions fixées et les moyens réellement engagés.

Concernant la réouverture de la MDD d'Agen et l'ajout de séparateurs à Mont-de-Marsan et Angoulême, la direction propose une réorganisation à effectif constant, alors même que les volumes de plasma doivent augmenter.

À Agen, les premières versions de la planification présentées comportaient de sérieux manquements : journées dépassant 6 heures sans pause, pauses réduites à 20 minutes, fins de poste calées sur le départ du dernier donneur, et plusieurs jours à moins de 6 heures hebdomadaires, en contradiction avec l'accord temps de travail en site fixe. Certains choix de réorganisation auraient supprimés les pauses et les avantages restauration, dégradant directement les conditions de travail.



À la suite de l'alerte de la CFDT, la direction a revu sa proposition. La nouvelle version respecte désormais l'accord temps de travail ainsi que le Code du travail, dont la vocation est de protéger la santé des salariés.

Pour Mont-de-Marsan et Angoulême, même si les impacts immédiats semblent limités, la CFDT souligne plusieurs points d'inquiétude :

- ♦ Aucune mesure concrète pour améliorer les conditions de travail malgré l'augmentation prévue de l'activité.
- ♦ A Mont-de-Marsan, la maison du don est ancienne et exiguë, et aucun travaux ne sont prévus pour améliorer la circulation ou l'entraide.
- ♦ A Angoulême, un réagencement sans garanties sur les moyens humains nécessaires à la montée en charge.

Tant que ces projets — qu'il s'agisse d'Agen, de Mont-de-Marsan, d'Angoulême ou d'Ambition Plasma 2026 dans son ensemble — reposeront sur des réorganisations internes sans renforts suffisants, sans mesures d'attractivité et sans garanties solides sur les conditions de travail, la CFDT ne pourra qu'émettre un avis défavorable.

📍 Mise en place des caisses pally bac :

La CFDT approuve la mise en place des PALLY BAC, une solution attendue depuis longtemps pour remplacer les ROLLS, responsables de nombreux accidents du travail et troubles musculosquelettiques.

Ce nouvel équipement représente une avancée importante pour la sécurité et l'amélioration des conditions de travail.

La CFDT reste toutefois vigilante sur plusieurs points :

- ♦ Le stockage des PALLY BAC vides, notamment en chambre froide négative, pourrait augmenter le temps d'exposition au froid des salariés.
- ♦ Le poids des caisses, porté à 11 kg, impose l'usage systématique de lèves-caisses. Or ces équipements ne sont pas encore disponibles sur tous les sites.

📍 Astreinte technique régionale :

La CFDT note des avancées prévues dans la nouvelle organisation de l'astreinte technique de Pellegrin :

- ♦ le renforcement de l'équipe à 5 ETP.
- ♦ la création d'un poste de responsable d'astreinte.
- ♦ la volonté de clarifier les procédures et de mieux coordonner les équipes biomédicales, immobilières et le poste de sécurité.

La direction évoque aussi des actions pour sécuriser les installations et réduire le nombre d'interventions, mais les plans d'action sont peu définis.

La CFDT souligne par ailleurs que cette réorganisation ne concerne que Pellegrin, alors qu'une harmonisation régionale des pratiques d'astreinte serait indispensable pour assurer une cohérence sur l'ensemble des sites.

📍 Seconde MDD de Bordeaux :

Déclaration CFDT :

Les élus CFDT sont aujourd'hui consultés sur le projet de bail visant à implanter une nouvelle Maison du Don sur la rue Lucien Faure, à Bordeaux. Ce projet s'inscrit dans la stratégie globale d'Ambition Plasma, avec des objectifs de prélèvements particulièrement ambitieux pour les années à venir.

La direction justifie cette implantation par la nécessité de disposer d'un site attractif, accessible et situé dans un environnement commercial dynamique. Le local proposé répond en effet à ces critères, et la direction annonce une montée en charge progressive de l'activité jusqu'en 2031.

Cependant, les investissements nécessaires — tant pour la location que pour les travaux d'aménagement — sont particulièrement conséquents, alors même que l'activité demeure déficitaire. Pour la CFDT, cette réalité impose d'autant plus de vigilance afin que la pression liée au remplissage des créneaux ne repose pas, une fois de plus, sur les seuls salariés.

Par ailleurs, la direction indique ne pas envisager d'équipe dédiée pour cette future MDD alors que Bordeaux métropole est devenue la zone la plus embouteillée de France devant l'Île de France. Il n'est pas raisonnable de croire que l'EFS va fidéliser ses personnels avec 3 lieux de travail et des plannings qui changent sans cesse.

La CFDT a formulé une proposition alternative, la création de deux pools de personnel, l'un rattaché à la MDD de Pellegrin et l'autre à la nouvelle structure, sur la base du volontariat, accompagnée d'un accord mobilité permettant des remplacements organisés et maîtrisés entre les deux sites, à l'image de dispositifs existants dans d'autres régions.

Cette organisation favoriserait la fidélisation des équipes, sécuriserait les remplacements et contribuerait à préserver la conciliation vie professionnelle / vie personnelle des salariés — un enjeu majeur que la CFDT ne cesse de rappeler dans l'ensemble des projets liés à Ambition Plasma. La direction a indiqué qu'elle étudierait cette proposition, ce dont la CFDT prend acte.

La CFDT réaffirme que les conditions de travail, la qualité de vie au travail et l'équilibre vie pro/vie perso doivent être intégrés à part entière dans tous les projets d'Ambition Plasma, conformément à l'axe 3 du COP.

Dans la mesure où la consultation de ce jour porte uniquement sur la conclusion du bail, et non sur l'organisation future qui fera l'objet d'une présentation spécifique ultérieurement, les élus CFDT ont émis un avis favorable sur la signature du bail.

📍 Mesures de prévention des températures extrêmes chaudes en collecte :

Le point de vue CFDT :

Les mesures prises par la direction l'été dernier sont principalement des mesures matérielles.

Il ne faut pas se contenter de mesures matérielles, les premières mesures de préventions devraient être organisationnelles, par exemple :

- Pour l'été prochain et surtout pour les années à venir, faire **des tests de collecte de matin**, comme c'est le cas pour l'été 2026 en région PACA où toutes les collectes seront du matin de juin à septembre.
- Prévoir **plus de temps pour le chargement et déchargement** des camions.
- Prévoir **plus de temps de pause**.
- Prévoir **moins de RDV donneurs**.





Cfdt:



*Votre équipe CFD'T vous
souhaite de bonnes fêtes
de fin d'année*



Cfdt:

ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Nouvelle-Aquitaine

Cfdt:

S'engager pour chacun
Agir pour tous

Délégué Syndical Central

Benoît LEMERCIER

06 31 52 83 77

© lemercier.cfdt@gmail.com

Xavier JACOB

06 71 57 98 34

© jacob.cfdt@gmail.com

Délégués Syndicaux Régionaux

Dominique NOIRAUT

06 60 48 91 51

© noirault.cfdt@gmail.com

